

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Interpellation (formulaire de dépôt)

Pl. du Château 6 LIDERTE PATRE PATR	A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil
	N° de tiré à part :
	Déposé le : 10.12.13
	Scanné le :
Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une dema adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de compétence propre ou déléguée du CE et peut être dé questions qu'elle contient sont exprimées de telle maniè suffisamment précises pour qu'une réponse courte (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s' Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.	son administration. Elle porte sur une veloppée oralement devant le GC. Les re que le CE puisse y répondre et sont y soit apportée dans le délai légal
Titre de l'interpellation	
Votation fédérale projet FAIF	
Texte déposé A l'heure où les débats sont lancés sur les objets fé prochain, il est peut être intéressant que le CE renseig peuple vaudois des incidences de ce vote sur le préfir pour aller de l'avant. Il est en effet important que nous soyons correctement en connaissant clairement les enjeux financiers pour no J'ai donc l'honneur de poser la question suivante au CE 1. Quel est le montant exact du préfinancement en 2. Est il vrai qu'en cas de « non » le 9 février proche pertes et profits pour l'Etat ?	ne le parlement et par là également le nancement que notre parlement a voté renseignés avant de nous prononcer, tre canton. gagé à ce jour ?
Commentaire(s)	
Conclusions	
Souhaite développer x Ne souhaite	pas développer
Nom et prénom de l'auteur : Rapaz Pierre-yves	Signature:
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s):